

Questions orales

[Français]

ON DEMANDE SI UN MÉDICAMENT, UNE FOIS SUR LE MARCHÉ,
COÛTERA PLUS CHER

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, maintenant je commence peut-être à saisir l'argument ou la position, qui n'est pas logique, du ministre, alors qu'il est impossible que le prix d'un médicament qui n'est pas encore sur le marché soit augmenté. Et je suis tout à fait d'accord parce que le prix n'est pas encore établi. Si nous sommes d'accord, alors, le ministre est-il également d'accord pour dire qu'une fois que le médicament se trouve sur le marché, le prix sera plus élevé étant donné qu'il n'y aura pas de concurrence sur le marché?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, quand un nouveau médicament de marque est introduit sur le marché, il n'est soumis à aucune concurrence en vertu de la loi actuelle et de la nouvelle loi. La question est de décider quand les médicaments génériques pénètrent sur le marché. Les médicaments génériques ont toujours pris en moyenne 11 ans et demi pour y arriver et nous proposons une période d'exclusivité de dix ans. A mon avis, la discussion sur le moment où les médicaments génériques arrivent sur le marché devrait plutôt se tenir au comité. J'espère que le député coopérera pour que ce projet de loi soit envoyé au comité, où nous pourrions en discuter.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'EXPORTATION DE PIÈCES D'HÉLICOPTÈRES EN IRAN

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je crois savoir que son ministère hésitait à permettre la vente de pièces d'hélicoptère à l'Iran à l'automne de 1985. Le président Reagan a alors téléphoné au premier ministre et l'a convaincu d'approuver cette vente à cause des démarches secrètes qu'il faisait alors pour expédier des armes à l'Iran. Le premier ministre, par l'intermédiaire du ministre, a décidé que les permis seraient accordés. Le Canada était-il le tiers pays auquel faisait allusion le président Reagan hier soir? Ces faits sont-ils exacts?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole pour dire que les allégations que la députée vient de répéter à la Chambre sont totalement fausses.

M. Crosbie: Comme d'habitude. La petite fille qui a crié au loup.

LE PARCOURS DES PIÈCES EXPÉDIÉES

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le président, nous avons également appris de source sûre...

Des voix: Oh, oh!

Mme Jewett: ... que les pièces d'hélicoptères faisaient partie d'une cargaison en provenance de l'Italie où la société Pratt & Whitney les avait mises en entreposage, et qu'elles ont été acheminées par Israël jusqu'à Bandar Abbas, en Iran. Le ministre nous dira-t-il si tel est le cas?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ignore quel parcours a été utilisé. Je sais cependant comment les exportations canadiennes ont été autorisées. Ce fut une initiative canadienne entreprise par un gouvernement souverain agissant de façon tout à fait indépendante.

Je devrais signaler en passant qu'en 1983 le gouvernement libéral avait autorisé l'exportation en Iran de moteurs pour appareils militaires. J'ai dû me prononcer là-dessus en 1985. J'ai révoqué la décision libérale et interdit l'exportation de ces moteurs en Iran.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIURES

LA SEA SHEPHERD CONSERVATION SOCIETY—LES ACTIVITÉS EN ISLANDE ET DANS LE NORD DU PACIFIQUE

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, la question que je pose au secrétaire d'État aux Affaires extérieures a trait à la Sea Shepherd Conservation Society et aux observations récentes que son leader a faites à la presse nationale. Paul Watson, un Canadien de Vancouver, a reconnu que son organisation avait causé pour 2,8 millions de dollars de dommages en détruisant une usine de transformation et deux baleiniers islandais. Il a maintenant annoncé publiquement que son groupe se proposait de détruire des filets de pêches asiatiques dans le nord du Pacifique. Quelle attitude le gouvernement du Canada adopte-t-il lorsqu'un de ses citoyens sème la pagaille en mer et se vante ouvertement d'avoir enfreint les lois d'autres pays?

M. Benjamin: En l'occurrence, c'est une excellente idée.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, un député néo-démocrate vient de dire qu'en l'occurrence c'est une excellente idée. Je rejette catégoriquement ce genre d'encouragement.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Le gouvernement du Canada condamne toute action illégale. La GRC procède actuellement à une enquête pour voir si l'on a enfreint des lois canadiennes. Si c'est le cas, nous prendrons les procédures appropriées.

● (1440)

M. le Président: Le député de Nickel Belt.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ma question...

M. Axworthy: Je vous prie de m'excuser. Excusez-moi.

M. Rodriguez: Écoute, mon pote, tu n'es pas de Nickel Belt.